

**DOCUMENT PROVISOIRE**  
**7 octobre 2020**

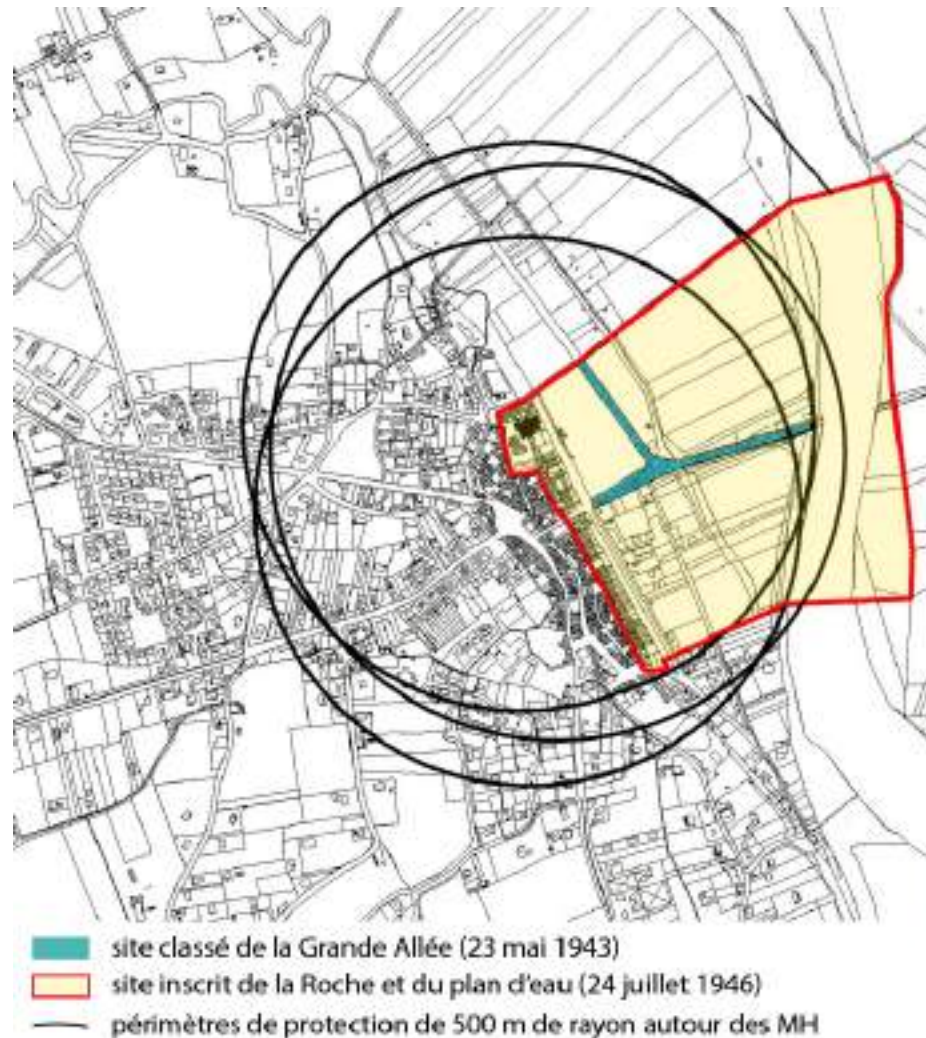
# AVAP

**DE VERDUN-SUR-GARONNE**  
**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**COMMUNE DE VERDUN-SUR-GARONNE**  
**GILLES SÉRAPHIN**  
**LES ATELIERS DU PATRIMOINE**

## SOMMAIRE

Présentation générale	
Les protections anciennes - la ZPPAUP.....	p. 1
1 - Les abords des monuments historiques .....	p. 4
2 - Le site castral	
le site inscrit .....	p. 8
l'histoire.....	p. 9
le front oriental .....	p. 11
le front ouest.....	p. 14
préconisations.....	p. 16
3 - le patrimoine architectural	
le repérage patrimonial.....	p. 18
façades médiévales et pans de bois.....	p. 20
la ville néoclassique et moderne.....	p. 21
les couronnements.....	p. 27
les menuiseries.....	p. 28
les ferronneries.....	p. 30
les matériaux, maçonneries, toitures.....	p. 31
espaces publics.....	p. 35
parcs et jardins, le cimetière.....	p. 37
clôtures et portails.....	p. 39
la Segonde et ses franchissements.....	p. 40
4 - l'espace naturel	
le site classé	p. 42
la plaine agricole de la Garonne.....	p. 43
la zone artisanale.....	p. 44
5 - le projet de délimitation de l'AVAP	



## Présentation générale

Le bourg de Verdun-sur-Garonne est implanté dans la plaine de la Garonne sur sa rive gauche. L'agglomération établie sur un escarpement formant balcon sur la vallée se situe à 450 m des berges mais se trouvait initialement au contact immédiat de la rivière avant que le cours de celle-ci ne se déplace.

Verdun-sur-Garonne compte quatre monuments historiques. Trois d'entre eux sont situés dans le bourg :

- l'église de l'Assomption et Saint-Michel, classée Monument historique en 1910
- la tour de l'Horloge (ancienne porte de ville), inscrite à l'Inventaire supplémentaire depuis 1950
- l'hôtel particulier, 3, rue de la Ville dont les façades et les toitures sont inscrites à l'inventaire supplémentaire depuis 2006.

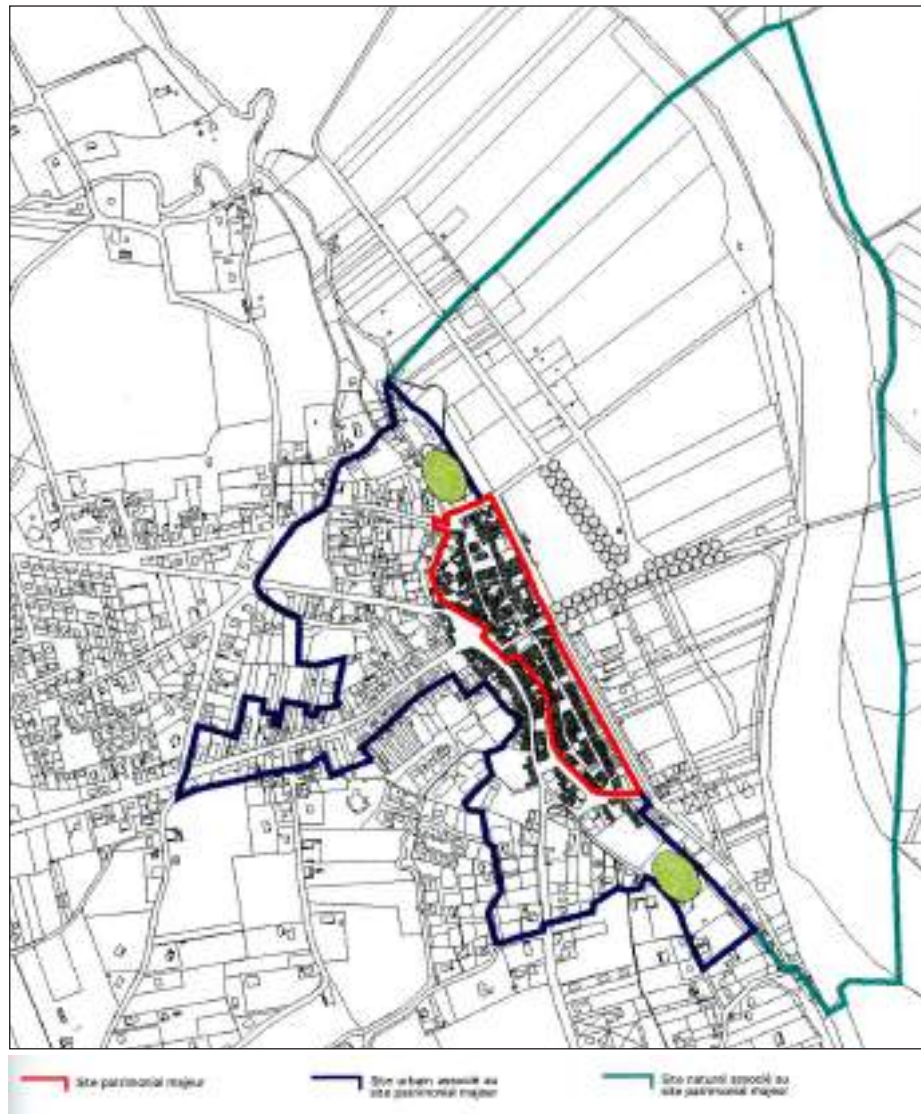
Les périmètres de protection actuellement engendrés par ces trois monuments couvrent l'ensemble du centre historique dont ils participent.

Le quatrième monument historique est le colombier de la borde de Nadesse, situé à 3 km environ, au nord-ouest du bourg.

Deux sites protégés complètent les deux périmètres de protection côté vallée. Ce sont :

- le mail planté de la « Grande allée » constitué d'un alignement de platanes, site classé en 1943
- les maisons bordant la plaine de la Garonne avec le plan d'eau du fleuve et le quartier dit des « Allées », site inscrit en 1946. Ce site qui s'étend jusqu'aux rives droites (opposées) de la Garonne, est presque totalement recouvert par les périmètres de protection des MH.

## La ZPPAUP



La ZPPAUP établie par arrêté en date du 6 mai 2002, se compose de trois zones pour lesquelles les enjeux ont été définis dans les termes suivants :

### Zone 1 : site patrimonial majeur

Elle concerne la totalité de la vieille ville, associant dans un ensemble à dimension patrimoniale majeure, tant sur le plan de l'histoire urbaine que sur le plan de l'urbanisme et de l'architecture, la Ville et la Bastide. Sur ce site, les prescriptions s'attacheront principalement :

- au maintien de la trame parcellaire
- à garantir le principe de l'alignement et de la continuité des constructions sur l'espace public,
- à réguler les hauteurs des constructions afin de maintenir les équilibres existants,
- à inviter à se rattacher clairement, soit à l'occasion des réhabilitations, soit à l'occasion de constructions neuves, aux caractéristiques architecturales propres à chacun des types existants (confer typologie architecturale), ou à leur transcription contemporaine.

### Zone 2 : site naturel associé au site patrimonial majeur

Site naturel d'une grande sensibilité et inondable. La règle sera, sauf en cas de constructions existantes, l'inconstructibilité du site, la mise en valeur de l'espace naturel, le maintien, voire l'extension des plantations d'alignement accompagnant l'accès à la vieille ville et les allées de promenade.

### Zone 3 : site urbain associé au site patrimonial majeur

Ce sont les principaux itinéraires d'accès à la vieille ville sur la première terrasse traversant les faubourgs hérités du XIXe siècle.

Tracés de l'espace public et architecture riveraine sont à préserver pour leurs qualités propres et pour les perspectives urbaines qu'ils mettent en scène vers la vieille ville. Les prescriptions s'attacheront à maintenir l'échelle du parcellaire, le principe d'implantation à l'alignement, le gabarit général ainsi que le respect des typologies architecturales dominantes (maisons de bourg ordonnancées et maisons de ville)

Mention spéciale sera accordée à la préservation des deux ensembles boisés remarquables qui bornent la vieille ville au bord de la falaise à chacune de ses extrémités, au nord, côté château, et au sud de l'ancien couvent des Augustines de Saint-Pantaléon.



1 - Les abords des monuments historiques



rue Joliot-Curie, perspective sur la tour de l'Horloge



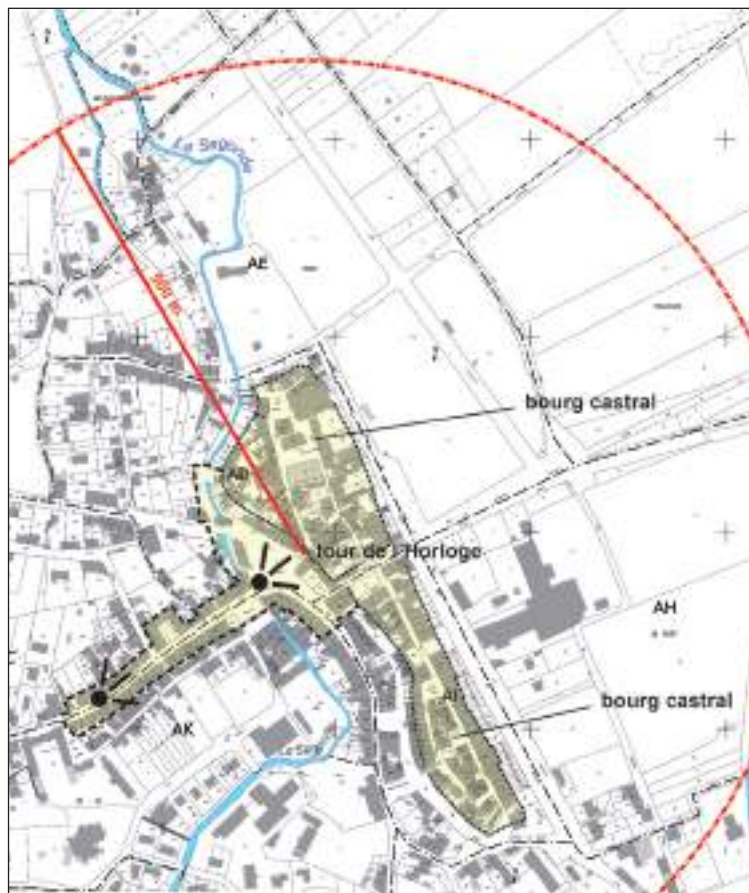
perspective sur la place de l'Eperon et la rue Joliot Curie depuis la tour de l'Horloge

## Les abords des monuments historiques

Le concept d'«abord», établi autour des monuments historiques repose sur la qualité de perception que l'on a de ces monuments et qui concerne l'ensemble des objets perçus en même temps que lui, et sur la qualité des vues offertes depuis le monument lui-même (visibilité). participe du même concept, l'ensemble des immeubles (bâti ou non) qui appartiennent au même ensemble que le monument lui-même, pour des raisons historiques ou fonctionnelles.

### Tour de l'Horloge

En prenant appui sur ces définitions, on peut considérer que les bords engendrés par la tour de l'horloge sont constitués par l'ensemble des constructions qui participent des vues réciproques offertes notamment depuis la place de l'Eperon et la rue Joliot-Curie.



Délimitation des abords de la tour de l'Horloge : proposition pour un périmètre adapté.

## Les abords des monuments historiques



perspective sur le clocher depuis la rue de la Bastide



la place de l'Eglise



Délimitation des abords de l'église Saint-Michel : proposition pour un périmètre adapté. La délimitation proposée correspond globalement à celle du site inscrit de 1946

### Eglise saint-Michel

Par le fait qu'elle est implantée sur le front oriental du bourg qui domine la vallée, l'ensemble de ce front fortifié participe pleinement des abords de l'église. Le clocher constitue par ailleurs un signal très présent dans les vues perspectives qui s'offrent sur la rue de la bastide et qui sont cadrées par les maisons riveraines.

Les avant-toits des façades sur rue ont une importance primordiale dans la qualité de ces perspectives. Le troisième point de vue important est celui qui s'offre sur le clocher depuis la rue de la Résistance et le pont de Las Campanas.

Il faut signaler en dernier lieu, l'espace public qui s'étend au devant de la façade et qui fait office de parvis.



Le pont et l'ancienne porte de las Campanas : perspective sur l'église



Délimitation des abords de l'hôtel Briffon : proposition pour un périmètre adapté.



vue d'ensemble du front fortifié du bourg, intégrant les maisons en encorbellement, l'hôtel Briffon et l'église

## Les abords des monuments historiques

### Hôtel Briffon, fin 18e siècle



rue de la Ville et la place de la Mairie, façade de l'hôtel particulier édifié à la fin du 18e siècle par le notaire royal Jean-Baptiste Briffon,



façade sur jardin et jardin en terrasse de l'hôtel

L'hôtel particulier occupant le 3, rue de la Ville (parc. AD79) au cœur de l'ancien bourg castral constitue un ensemble architectural cohérent avec la halle et les hôtels voisins et avec l'hôtel de ville qu'il côtoie et qu'il valorise.

Le style de sa façade est étranger à l'époque médiévale, censée caractériser l'ancien bourg castral mais il est représentatif du renouvellement architectural classique et néoclassique qui remodelé le visage de la ville et ses faubourgs entre le milieu du 18e et la fin du 19e siècle.

A ce titre, on peut considérer que les abords engendrés par l'édifice dépassent largement l'espace restreint dans les limites duquel sa façade principale est visible mais inclut plus largement l'ensemble des édifices néoclassiques, répartis tant dans le bourg médiéval que dans ses faubourgs, et qui caractérisent la nouvelle esthétique architecturale imprimée à la ville à l'époque moderne.

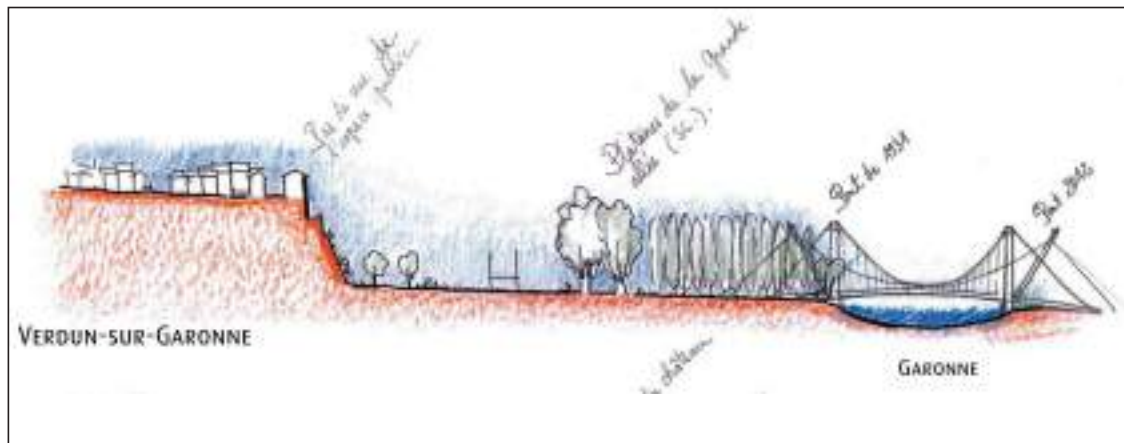


perspective commune intégrant l'hôtel Briffon la façade néoclassique de la halle et l'hôtel de ville





2 - Le site castral



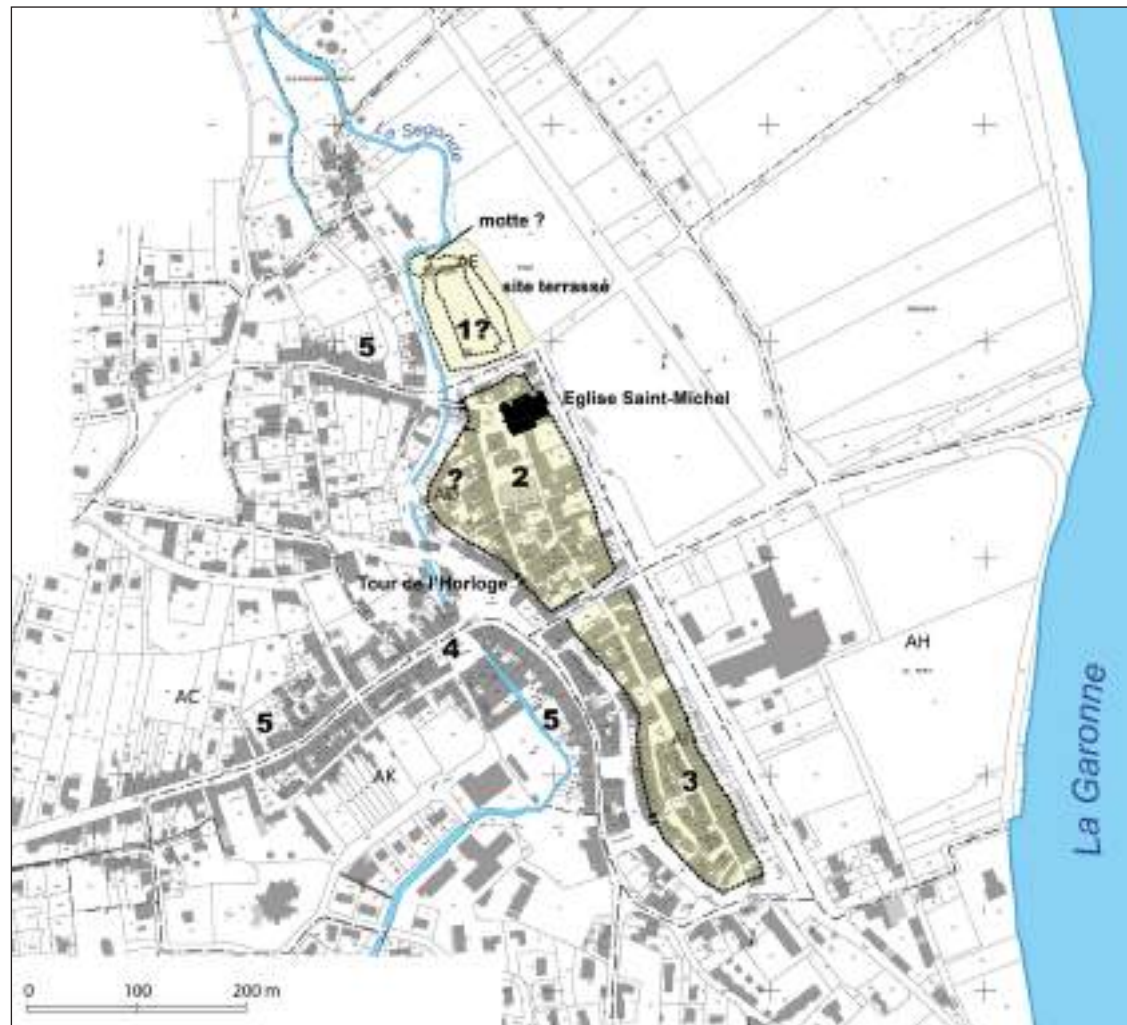
Illustrations extraites de la brochure « Bilan des Sites classés et inscrits du Tarn-et-Garonne - Lieux de beauté, lieux de mémoire », éditée par la DREAL de Midi-Pyrénées

## Le site inscrit - le site castral

Le site de l'ancien *castrum* de Verdun-sur-Garonne a fait l'objet d'une protection du 24 juillet 1946, incluant les maisons établies sur l'escarpement de La Roche et dominant la plaine alluviale, le plan d'eau du fleuve et le quartier dit des Allées.

La plaine qui s'étend au pied de la roche de Verdun résulte d'un recul du lit de la Garonne qui a eu pour effet d'isoler dans la plaine un front rocheux initialement au contact des berges.





## Le site castral : l'histoire

L'analyse morphologique de la ville fait ressortir les phases principales de son histoire.

**1** - le *castellum* primitif, mentionné au 11<sup>e</sup> siècle se présentait peut-être sous la forme d'une motte féodale à distance du fleuve ou d'un site terrassé établi déjà sur l'éperon de la Roche, isolé entre la Garonne et la Segonde. Cette première implantation n'est plus identifiable aujourd'hui et ne semble avoir laissé aucune trace tangible. La forteresse, elle-même, détruite en 1617 pourrait avoir occupé l'emplacement de l'actuelle Villa-Maria.

**2** - le premier *castrum* planifié correspond à la partie nord du centre historique. Il comprend l'église paroissiale qui ne semble pas avoir été accompagnée de son cimetière, le château proprement dit, ainsi qu'une bourgade planifiée organisée sur deux rues parallèles et, enfin, le port, établi au contact des berges. Ce premier *castrum* planifié ne semble pas antérieur au milieu du 12<sup>e</sup> siècle et pourrait être plus tardif encore si l'on en juge par le fait que l'église Saint-Michel n'existait pas encore en 1255 (Passerat, p. 168).

**3** - l'extension planifiée du *castrum*, dite à tort la «bastide», est venue assez rapidement prolonger la bourgade primitive vers le sud, les deux quartiers étant séparés par un fossé. Le quartier de la Bastide se caractérise par son parcellaire plus régulier, constitué de parcelles traversantes. Il pourrait être contemporain de la charte de coutumes accordée par Alphonse de Poitiers en 1270, ou plus tardif dans le 13<sup>e</sup> siècle.

**4 et 5** - les faubourgs sont censés s'être développés au 17<sup>e</sup> siècle le long des voies d'accès aux principales portes du bourg. les deux rues parallèles qui s'alignent sur la place du Colonel-Blas et l'appellation de Faubourg Comtal du faubourg ouest laissent supposer une origine médiévale.

## Le site castral - la forme urbaine



Casseneuil (Lot-et-Garonne), le front urbain et ses encorbellements dominant les berges de la Lède



Verdun, le front urbain et ses encorbellements



Le site castral : le front oriental du *castrum* établi sur la Roche, aujourd'hui séparé de la Garonne par une plaine alluviale

De l'analyse de la forme urbaine, il ressort que l'ancien *castrum* du 13<sup>e</sup> siècle et son site fondent l'identité de l'agglomération et constituent les composantes essentielle du patrimoine urbain.

La forme générale du *castrum*, établi sur deux rues parallèles permet de la rattacher à un type de bourgs planifiés adaptés à la topographie et auxquels se rattachent également Casseneuil, Tournon d'Agenais, Puymirol (Lot-et-Garonne), Castelsarrasin, Saint-Nicolas-de-la Grave, Lauzerte (Tarn-et-Garonne) etc. Tous sont des fondations des comtes de Toulouse antérieures au milieu du 13<sup>e</sup> siècle.

Sa position en bordure de fleuve, autorise une comparaison plus précise avec la situation de Casseneuil.

L'intérêt du site urbain réside essentiellement dans le front bâti, établi sur l'escarpement rocheux (la «Roche»), qui barre la perspective offerte depuis le franchissement de la Garonne. Le front bâti de la Roche, qui surplombait primitivement les berges, s'est trouvé ultérieurement éloigné de la Garonne à la suite d'un déplacement de son cours.

Ce front bâti, comme c'est le cas dans d'autres bourgs médiévaux établis sur les berges, se caractérise par le contraste entre des soubassements aveugles et les étages agrémentés d'encorbellements et de galeries ouvertes sur le paysage. Le contraste entre le front bâti et l'espace naturel situé à ses pieds et qui constitue les premiers plans des vues distantes et rapprochées est également essentiel.

## Le site castral - la forme urbaine



Vue sur l'église depuis la plaine agricole



Le stade et ses tribunes au premier plan du site de la Roque

### Le front oriental - les vues distantes

La mise en valeur des vues distantes sur le front médiéval du bourg pose la question de la présence des alignements de platanes qui font l'objet d'un site classé. En cas de disparition naturelle des arbres, la question de leur remplacement éventuel devra être abordée, de même que celle de l'orientation d'éventuelles replantations en fonction des vues privilégiées sur le bourg. La question de la pérennité des équipements sportifs (tribunes notamment) doit également être abordée dans cette perspective.



Vue lointaine sur le *castrum* depuis le pont sur la Garonne



Vue lointaine sur le *castrum* depuis la promenade

## Le site castral - la forme urbaine

### Le front oriental : la « roche » et les « remparts »

Le contraste entre les pieds d'immeubles, aveugles épaulés par des contreforts et présentant un matériau brut et la partie supérieure largement ouverte sur l'extérieur et présentant des éventuellement des décors d'enduit ou de polychromie doit être conservé.

Le traitement uniforme des élévations extérieures par des enduits contribue à banaliser la séquence bâtie.



**1**- séquence de façades à deux niveaux. le pointillé marque la séparation entre les niveaux aveugles ou peu percés et les niveaux ajourés. **2** - ajouement des niveaux supérieurs du front oriental. **3 à 7** - élévations en pas de bois, ajourées d'un ou deux niveaux de loggias, à mettre en valeur

## Le site castral la forme urbaine

### Le front oriental : la promenade

Sur l'ensemble du front oriental de l'ancien *castrum* (avenue du Parc-des-Sports + allée des Remparts) le traitement des jardins et de l'espace public doit contribuer à mettre en valeur l'aspect fortifié des pieds d'immeubles .

**Préconisation** : maîtriser la végétation des jardins privés- conserver et mettre en valeur les soubassements en terrasse, les clôtures et les escaliers extérieurs participant du caractère pittoresque des lieux - traiter l'espace public avec davantage de simplicité et de rusticité tout en atténuant le traitement routier des lieux- supprimer les aires de stationnement ou de les reporter sur la rive opposée de l'allée



1  
allée des remparts



2  
avenue du Parc-des-Sports



3  
allée des remparts



4



5



6

1 : stationnement et îlotage végétalisé inapproprié allée des Remparts. 2 - traitement banalisant de l'Avenue du parc des Sports. 3 et 4 : escaliers extérieurs sur les jardins de l'allée des Remparts. 5 - front fortifié de l'allée des Remparts banalisés par la construction d'un garage et par le crépissage des élévations. 6 - jardin en terrasse, allée des Remparts



La tour-de l'Horloge, entrée principale du bourg castral médiéval.



Le pont médiéval sur la Segonde, au devant de l'ancienne porte des Campanas.



Ancien pont médiéval (remanié à l'époque moderne), entre le bourg castral et le quartier de la Bastide



La Segonde, vue du pont de Las Campanas



Murs de soutènement en galets sur les berges de la Segonde

## Le site castral la forme urbaine

### Le front ouest : la Segonde

Il est peu probable qu'un mur d'enceinte ait clôturé l'ancien bourg castral. Hormis les portes, le front fortifié devait être constitué des façades arrière des maisons établies sur les limites.

L'ancienne porte de ville dite «tour de l'horloge» et le pont médiéval qui franchit la Segonde au-devant de l'ancienne porte des Campanas sont les édifices les plus significatifs de l'ancienne enceinte qui délimitait le bourg castral. La mise en valeur de ces deux édifices médiévaux suppose un traitement adapté des espaces publics qui leur sont associés.

La mise en valeur de la Segonde constitue de ce fait un enjeu important quant à la valorisation de la forme urbaine et de l'ancien bourg castral, notamment dans le tronçon qui longe le flanc nord-ouest.

La grande arche qui relie le bourg castral primitif et le quartier dit de «La-Bastide» et la saignée qu'elle franchit constituent également l'un des points forts de l'enveloppe urbaine médiévale, de même que l'ancien fossé qui séparait autrefois le bourg de la forteresse au nord.

Le nom donné à la place de l'Éperon rappelle probablement la présence d'un ancien ouvrage fortifié de l'époque moderne.



## Le site castral la forme urbaine

### Le front occidental : séquence des fossés de la ville

Le long des anciens fossés qui limitaient le bourg castral au sud-ouest, le front primitif des maisons a été doublé par une série d'extensions domestiques le plus souvent limitées à une terrasse sur rez-de-chaussée. CE débordement de l'alignement primitif, désormais irréversible, a abouti à la création d'un nouveau paysage urbain dont le caractère hétéroclite a fini par s'unifier dans un vocabulaire commun où dominent les garde-corps à claustras, les auvents et les ouvertures de garages.

A condition de maintenir la perception de l'arrière plan au premier étage en limitant les extensions au niveau du rez-de-chaussée, cette séquence peut être maintenue avec ses règles architecturales particulières



Rue des Fossés-de-la-Ville. En jaune : extension urbaine moderne

## Le site castral

### Préconisations :

La conservation et la mise en valeur de la forme urbaine médiévale suppose :

**1** - de conserver le caractère strictement naturel de la plaine qui s'étend entre le front est du *castrum* et la Garonne. Les boisements et les plantation d'arbres (peupliers) doivent être évitées.

**2** - de reconquérir le caractère naturel de la promenade le long des remparts occupée aujourd'hui par des parterres inadaptés et par du stationnement. Reporter éventuellement le stationnement sur la rive opposée de la promenade. Les plantations éventuelles devront rester rustiques et les arbres reportés sur la rive opposée de la promenade afin de ne pas masquer la perception des pieds d'immeubles

- de débarrasser les pied des maisons occupés par des constructions récentes sans qualité.

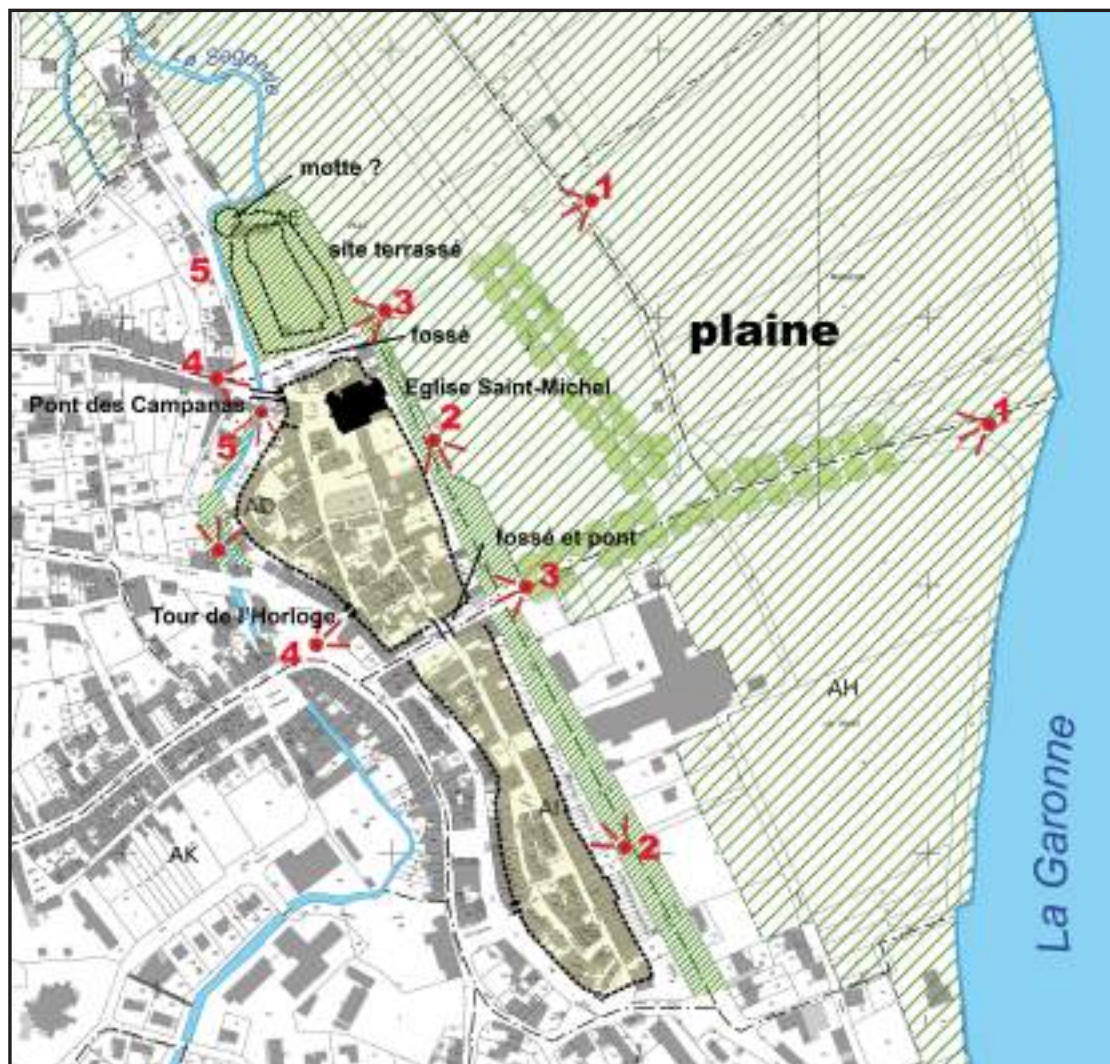
- de mettre en valeur les pieds d'immeubles et les escaliers d'accès aux terrasses. Sauf exception (enduits anciens de qualité). Le retour aux matériaux bruts devra être privilégié dans la partie basse ses immeubles en front de bourg.

**3** - de mettre en valeur les anciennes coupures (fossés) séparant l'ancien château du bourg castral et le bourg castral de la «bastide», en atténuant le caractère routier des aménagements actuels (Avenue Carnot).

**4** - de mettre en valeur les abords de la tour de l'Horloge et du pont des Campanas en mettant en avant «l'effet de porte» et en atténuant l'impact du mobilier urbain et des aménagements routiers. (projet à réfléchir pour l'ancienne porte des Campanas ?)

-de restaurer le pont de la Porte des Campanas et ses parapets, en supprimant les aménagements banalisants (réseaux, parapet en béton)

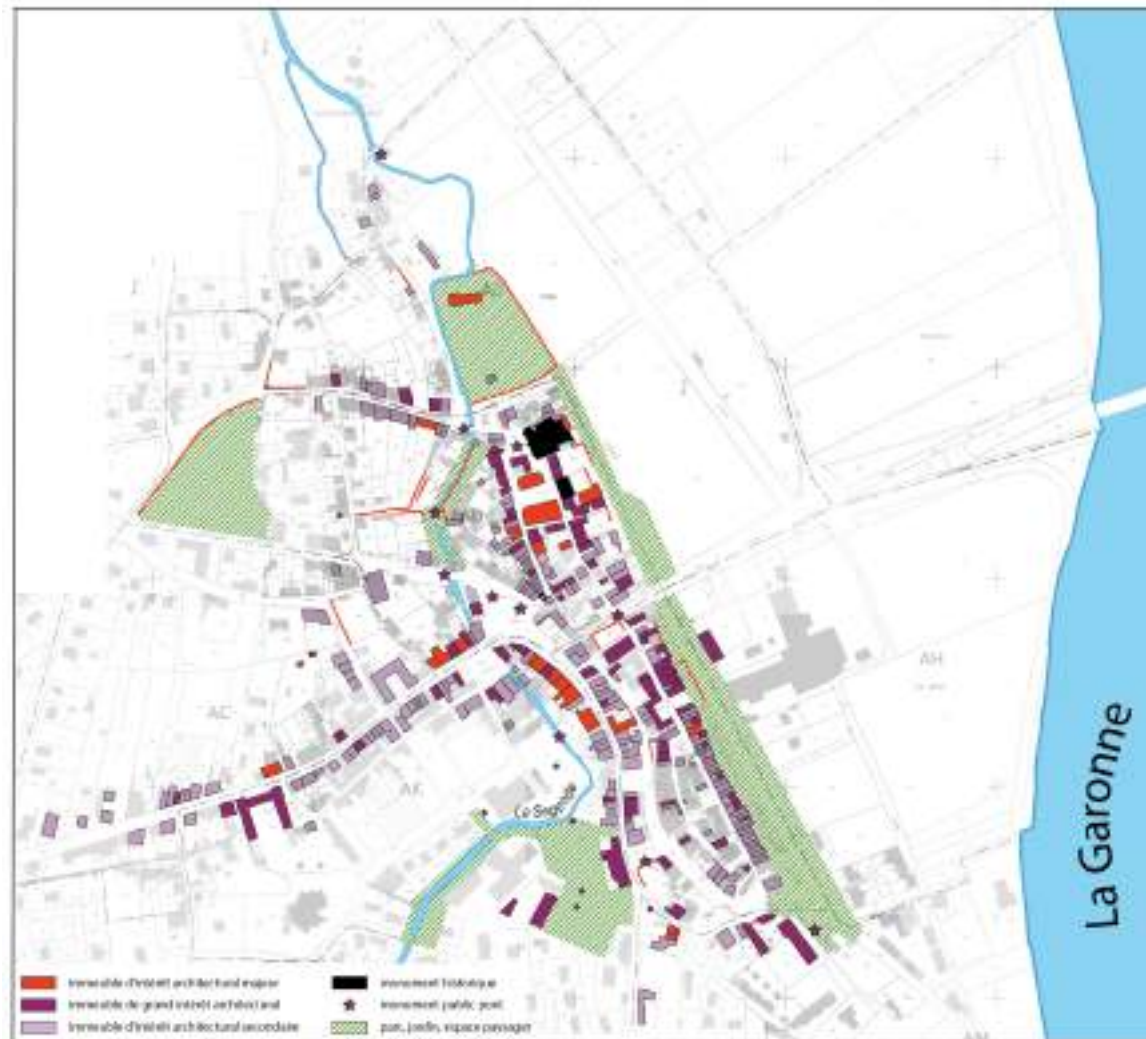
**5** - de paysager et de mettre en valeur la Segonde, en privilégiant le caractère naturel des lieux, notamment entre la Porte de l'Horloge et le pont de las Campanas.





3 - Le patrimoine architectural

## Le repérage patrimonial : immeubles présentant un intérêt architectural ou paysager



Le patrimoine architectural et paysager que susceptible d'être protégé au titre de l'AVAP de Verdun-sur-Garonne ne comporte pas seulement l'ensemble des immeubles bâtis et non bâtis relevant des abords des monuments historiques mais comporte également l'ensemble des immeubles présentant une valeur historique ou architecturale propre, A partir d'une enquête de terrain menée sur la totalité du bourg et de ses faubourgs a été établi un répertoire des immeubles bâtis et non bâtis présentant une valeur patrimoniale et susceptibles d'être protégés au titre de l'AVAP.

## Le repérage patrimonial : immeubles présentant un intérêt architectural ou paysager



Façade néoclassique d'intérêt majeur



Façade de grand intérêt architectural



Façade d'intérêt architectural secondaire



Façade en pan de bois d'intérêt majeur



Façade de grand intérêt architectural



Façade d'intérêt architectural secondaire

Plus de 350 immeubles, parties d'immeubles, groupements ou ensembles ont été ainsi répertoriés.

La valeur patrimoniale de ces immeubles a été estimée en fonction de leur intérêt esthétique ou architectural, de leur intérêt historique ou de leur intérêt contextuel (leur participation à un ensemble cohérent présentant une valeur globale). La valeur patrimoniale des immeubles a été hiérarchisée sur trois niveaux exprimés par un nombre d'étoiles allant de 1 à 3.

La conservation et la restauration des immeubles répertoriés constitue l'un des enjeux majeurs de l'AVAP supposant que leur mise en valeur soit réalisée solidairement avec celle des ensembles bâtis ou espaces naturels qui les accompagnent.

La délimitation proposée pour la zone 1 de l'AVAP a été sous-tendue par la localisation et de la densité des immeubles d'intérêt architectural repérés ainsi que des immeubles non bâtis présentant un intérêt paysager (parcs, jardins, cimetière)

## L'architecture : façades médiévales et façades en pans de bois



Façades en pans de bois 16e siècle, place de la Halle



Façade en pan de bois à résille. Maison dite de la Falguière, 16e siècle

Le repérage architectural n'a permis d'identifier qu'un unique vestige attribuable à l'époque médiévale. Il s'agit de la porte en arc brisé située au n° de la rue de la Bastide. Il est vraisemblable cependant qu'un certain nombre de murs mitoyens et de pieds d'immeubles situés sur l'allée des Remparts et l'avenue du Parc-des-Sports appartiennent encore au bourg castral primitif.

Les façades en pans de bois bien que peu nombreuses, marquent fortement le paysage interne du bourg. La plupart datent des 16e et 17e siècles. Elles intègrent assez souvent d'anciennes croisées dont les traverses et les meneaux sont restituables. Lorsqu'ils dessinent une résille régulière, les bois sont destinés à rester apparents. Les maçonneries de remplissage sont en principe en brique. Leur recrépissage, bien qu'éventuellement justifié historiquement, a pour effet le plus souvent de banaliser l'ensemble de la façade.

*Préconisation* : mise en valeur des bois sans assombrir la teinte. restituer les croisées et demi-croisées en rétablissant les meneaux et traverses. Laisser le matériau d'origine apparent en remplaçant les briques si nécessaire. maintenir ou renforcer les avant-toits.



Revers de la tour de l'horloge



Façade en pans de bois 17e siècle, banalisée par l'apport d'un crépi inadapté et le traitement trop sombre des bois



Séquences de façades en pans de bois sur le front des remparts



Maison dite de la Falguière, porte en anse de panier relancée au 16e siècle dans une ancienne baie médiévale en arc brisé

## L'architecture : la ville néoclassique et moderne

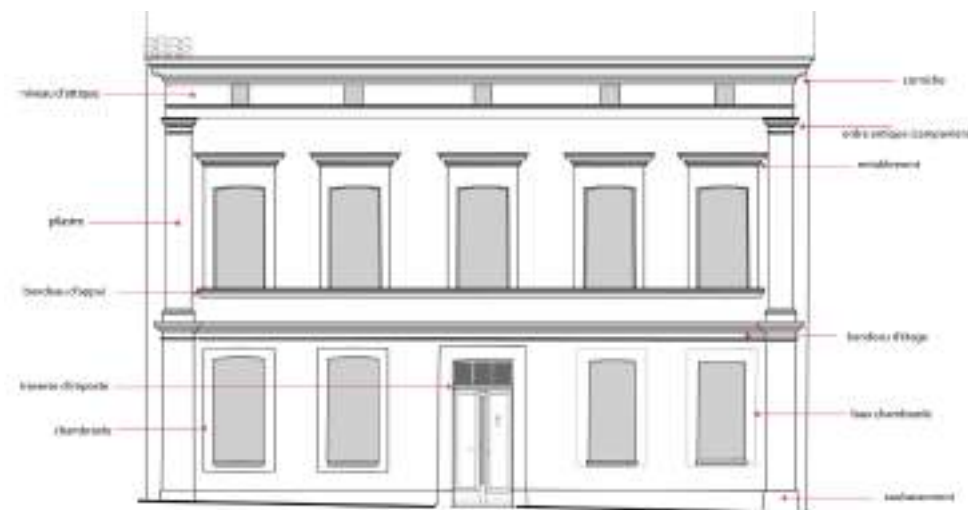


façades néoclassiques ordonnancées sur cinq travées. Rue D. Casanova et rue Joliot Curie

Une reconstruction générale des façades initiée peut-être dès le milieu du 18e siècle a imprimé au paysage architectural du bourg une forte dominante néo-classique. Les façades nouvellement édifiées se caractérisent par leur composition et leur modénature inspirée des modèles classiques du 17e siècle et, au travers eux, de l'antiquité.

Les façades les plus élaborées présentent un décor sculpté de terre cuite et des ordonnances savantes de pilastres ou de colonnes. Les plus modestes se contentent d'aligner les percements en travées régulières, mises en valeur par le contraste entre le encadrements en matériau brut apparent et le crépi recouvrant la façade. Les élévations sont en principe couronnées par une corniche de terre cuite éventuellement surmontée elle-même par un avant-toit.

La juxtaposition de ces façades de qualité variable mais dont le vocabulaire architectural est commun contribue à la cohérence générale des fronts bâtis et à la qualité architecturale d'ensemble de l'ancien bourg et de ses faubourgs.



l'ordonnement néoclassique



colonnade ionique de la villa Maria, début 20e siècle



porte à entablement et fronton 19e siècle. 14, rue Bastide

## L'architecture : la ville néoclassique et moderne



ancien hospice :  
campanile à fronton et cadran solaire



façade de la halle : ordonnance d'arcades néoclassiques et fenêtre géminée néo-renaissance



tour de l'Horloge :  
fronton classique (17e siècle ?), campanile de fer forgé et cadran solaire



clocher de l'église Saint-Michel



beffroi de l'hôtel de ville

### Les monuments

Le mouvement néoclassique s'est exprimé en premier lieu dans l'architecture monumentale. Les frontons inspirés des édifices de l'Antiquité ornent la façade de la halle et le beffroi de la tour de l'Horloge (17e s.) ainsi que le clocher de l'ancien hospice, dont le fronton surmonte un cadran solaire comme à la tour d l'Horloge

Le clocher de l'église est lui-même couvert d'un dôme à l'impériale porte par un entablement mouluré néoclassique analogue à celui qui traverse le fronton de la halle.





19, rue de la Ville



3, rue Carnot



85 - 87, , rue de la Bastide

## L'architecture : la ville néoclassique et moderne

### Les façades

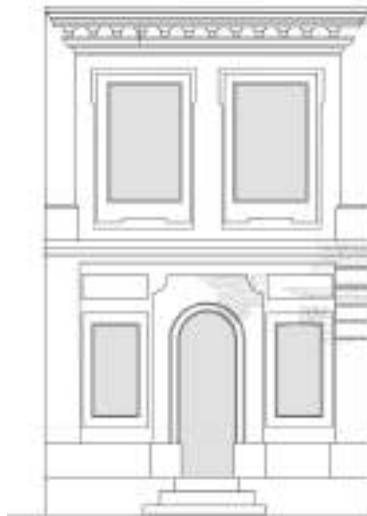
Version élémentaire des façades composées d'esprit néoclassique à une ou deux travées. La modénature : les bandeaux d'appui, les corniches moulurées, les chambranles de fenêtres en saillie ou en réserve dans l'enduit participent à la mise en valeur de la composition. Les maisons les plus anciennes ou les plus modestes sont couronnées par un forçet de toiture (avant-toit).

Les façades les plus élaborées sont traitées en brique de parement destinée à rester apparente. Ordinairement, la composition est mise en valeur par un contraste subtil entre l'enduit et les éléments de modénature en matériau apparent

*Préconisation* : conserver et mettre en valeur les éléments de modénature et respecter la composition des façades par travées.



16, rue des Tambourets



52, rue de la Bastide - restitution graphique



52, rue de la Bastide



7, rue de la Bastide



25, rue D. Casanova

## L'architecture : la ville néoclassique et moderne



séquence néoclassique rue Casanova - place de l'Éperon

### Les séquences

Le renouvellement des façades au 19e siècle dans l'esprit néoclassique a tendu vers la création de séquences homogènes, caractérisées par l'uniformité du matériau, de la modénature (alignement des corniches et des bandeaux d'étage ou d'appui). Ces séquences néoclassiques caractérisent particulièrement le paysage urbain des faubourgs.

*Préconisation* : harmoniser le traitement de chacune des façades en tenant compte des façades voisines participant de la même séquence.



rue Joliot-Curie



rue Joliot-Curie



rue de la Résistance, façades à un étage et série d'avant-toits

## L'architecture : la ville néoclassique et moderne

### La modénature : encadrements des baies



Le traitement de l'encadrement des baies est essentiel dans l'affirmation de la composition de la façade et, de ce point de vue, participe de la modénature générale. Plusieurs procédés ont été employés en fonction du degré d'élaboration des façades.

1- chambranle feint, marqué par une différence de traitement de l'enduit .

2 et 3 - chambranle de la porte ou de la fenêtre en briques laissées apparentes par une réserve dans l'enduit..

4 et 5 - chambranle en briques en saillie sur l'enduit. L'appui est mouluré et supporté par des modillons.

6 : baie inscrite dans un entablement couronné par une corniche. La façade est en briques apparentes et le chambranle est marqué par une teinte différente du badigeon de chaux.

*Préconisations* : conserver le procédé existant de mise en valeur des encadrements de baies et apporter une attention particulière au traitement des encadrements de baies et des chaînes d'angles dans les ouvrages et neufs et les constructions nouvelles en reconduisant éventuellement les procédés anciens.



baies à entablement mouluré



corniches à modillons



chapiteau ionique



modillon corinthien



décor allégorique en allège (Hermès)

## L'architecture : la ville néoclassique et moderne

### Le décor architectural

Éléments de décor architectural réalisés en terre cuite moulée ou vernissée. Frises d'entablement, corniches moulurées à modillons ou métopes et triglyphes, cartouches millésimés, oculus néogothique, appuis de fenêtres moulurés sur modillons, chambranles à fasces.

*Préconisations* : éléments à conserver et à restaurer



cabochon en terre cuite vernissée



oculus polylobé néogothique (atelier Virebent)



cartouche millésimé



avant-toits ou forgets fortement débordants. Rue de la Bastide



corniches de terre cuite moulurée



avant-toit sur corniche moulurée



avant-toit sur corniche moulurée



baies d'attique formant mirande - 17e siècle. Rue Joliot-Curie



baies d'attique néoclassiques

## L'architecture : les couronnements

### Corniches, étages attiques et avant-toits

Le couronnement de la façade est couvert par un avant-toit fortement débordant dans le cas des façades antérieures au 18e siècle, des façades en pans de bois ou des façades les plus modestes. Ces forgets de toitures caractérisent notamment le paysage de

les menuiseries la rue de la Bastide. A partir de la fin du 17e siècle, l'emploi de corniches moulurées se généralise. (on constate l'absence de génoises). Ces corniches sont souvent surmontées par le débord des chevrons (les forgets). Le niveau de comble est aéré par des baies cintrées ou rectangulaires de petites dimensions qui constituent l'étage attique situé en principe au-dessus d'un bandeau mouluré. A la fin du 19e siècle et au début du 20e se généralise l'emploi de baies polylobées produites en série et faisant référence au vocabulaire néogothique.

*Préconisations* : conserver ou restituer les avant-toits fortement débordants. Conserver l'intégrité des baies d'attique.



aération de comble néogothique



avant-toits ou forgets fortement débordants. Rue de la Bastide

## L'architecture : les menuiseries

### Vantaux de portes

Les vantaux de portes anciens sont adaptés à la forme de la baie dans laquelle ils s'inscrivent. À ce titre, ils participent à la composition architecturale et à la qualité de la façade. Les battues de vantaux surmontées d'un modillon décoré et d'un jour et d'une grille d'imposte s'imposent aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles. Au 20<sup>e</sup> siècle apparaissent les vantaux vitrés protégés par une grille de fer forgé ou de fonte moulée.

*Préconisations* : ces vantaux de porte peuvent être peints ou cirés (éviter le vernis). La serrurerie (entrées de serrure, marteaux de portes, pentures) participent à la qualité de la menuiserie anciennes et doivent être conservés et mis en valeur.



porte à vantaux moulurés et imposte rayonnante



porte vitrée à imposte - grille art-déco



marteau de porte et entrée de serrure 18<sup>e</sup> siècle



porte à vantaux moulurés et imposte rayonnante



modillon de battue de porte 19<sup>e</sup> siècle



modillon de battue de porte 19<sup>e</sup> siècle



modillon de battue de porte 17<sup>e</sup> siècle

## L'architecture : les menuiseries



châssis à traverse dormante - contrevents à écharpes



châssis à huit carreaux - . contrevents à écharpes contrariées



contrevents à écharpes chanfreinées - détail

### châssis et contrevents

Les châssis vitrés à six carreaux, parfois complétés par deux carreaux supplémentaires séparés par une traverse et d'imposte s'adaptent à la grande majorité des fenêtres rectangulaires ou cintrées des 18e et 19e siècle. Les contrevents s'adaptent à la forme de la baie lorsque des feuillures sont destinées à les recevoir. Ils peuvent être à traverses simples ou à traverses reliées par des écharpes . Pour les fenêtres du 19e et 20e siècles à chambranle saillant, les persiennes pliantes, en bois ou métalliques sont les plus adaptées.

*Préconisation* : conserver et restaurer les menuiseries anciennes des fenêtres. les protéger par une peinture en évitant les traitements «bois naturel». Les coloris gris clairs sont à préférer au blanc



persiennes pliantes dans une baie à chambranle mouluré



contrevents ajourés à lames ou persiennes



châssis à carreaux inégaux (art déco)  
contrevents à traverses

## L'architecture, les ferronneries

### Grilles d'imposte et garde-corps

Les balcons apparaissent dans l'architecture des façades à partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle ou des débuts du siècle suivant. Les formes géométriques (losanges) caractérisent les ferronneries néo-classiques de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Les ouvrages de fer forgé sont remplacés dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle par des ferronneries de fonte moulée. Le fer forgé revient à la mode dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle avec le style «art déco».

*Préconisations* : conserver et mettre en valeur les ferronneries anciennes (sans sablage). Les peindre dans une teinte plus foncée que celle des menuiseries situées à l'arrière.



Grille du portail du cimetière - début 20<sup>e</sup> siècle ?



Garde-corps de balcons



Grilles d'impostes





## L'architecture, les matériaux

### maçonneries et revêtements

Les murs des maisons sont édifiés le plus souvent en briques cuites ou en briques crues pour les plus modestes ou pour les élévations secondaires. Les galets de rivière ont également été utilisés comme matériau de second choix. Ces matériaux sont destinés en principe à être protégés par des enduits de chaux. Seules les rares façades édifiées en briques de premier choix sont conçues pour que le matériau reste apparent en totalité. Dans les autres cas les briques apparentes sont réservées aux encadrements de baies.

Les briques de premier choix peuvent néanmoins être protégées ou rehaussées par des badigeons de chaux. A l'inverse, les matériaux bruts offrant un intérêt esthétiques par la qualité de la mise en œuvre peuvent être laissés apparent sous réserve qu'ils disposent d'une protection suffisante grâce aux avant-toits. Cette exception peut s'appliquer également dans le cas des édifices de caractère rural.

*Préconisation* : le traitement de façade doit viser, soit à mettre en valeur la composition de la façade en utilisant les contrastes entre couleur du matériau brut et couleur de l'enduit ou du badigeon, soit à mettre en valeur la qualité du matériau de construction, sans a priori théorique.



vestiges d'enduit sur parement de briques crues



parement de briques cuites rehaussé par badigeon



maçonnerie mixte apparente, destinée primitivement à recevoir un enduit



parement de briques - composition mise en valeur par un crépi de chaux

## L'architecture, les matériaux

### maçonneries et revêtements les sondages préalables

Les crépis ou les enduits recouvrant le matériau de construction peuvent dans certains cas masquer des dispositions condamnées susceptibles de participer à la qualité architecturale des façades. Il s'agit le plus souvent d'anciennes baies condamnées ou de baies modifiées ou de matériaux de parement de qualité. La chute accidentelle des enduits fait apparaître assez souvent ces dispositions architecturales masquées.

Dans ce cas, des sondages préalables à la définition des projets peuvent se révéler déterminants.



porte chanfreinée et appareil de briques



structure en pans de bois masquée par un crépi



linteau clavé et chanfreiné remplacé dans un premier temps par une baie à chambranle simulé puis par un linteau de béton



vestiges d'une baie cintrée remplacée par une baie rectangulaire



ancienne grange réhabilitée - rue Joliot-Curie



hangar sur piles de briques - rue de la Résistance



hangar sur piles de briques réhabilité - rue Joliot-Curie



halle à piliers de briques - 14e ou 15e siècle

## L'architecture, les matériaux

### édifices rustiques, défensifs et utilitaires

Un certain nombre de constructions réparties dans les faubourgs et quartiers périphériques présentent un caractère vernaculaire ou rustique, en lien avec leur destination première (hangars, remises, granges, logis de ferme). Les maçonneries de ces constructions font appel à la brique pour les encadrements de baies et les organes porteurs, mais recourent également aux parements de galets ou de cailloux banchés réglés par des chaînages de briques.

*Préconisations* : les maçonneries de ces constructions de caractère rustique peuvent rester apparentes dans la mesure où elles sont protégées par des avant-toits suffisants et où elles ne présentent pas de composition ou de modénature affirmée. Elles peuvent s'accommoder de traitements contemporains, notamment dans les menuiseries qui devront tendre à faire ressortir la qualité du matériau. Les édifices édilitaires tels que les ponts, la halle ou le beffroi relèvent d'une logique comparable où domine le matériau brut.



salle des fêtes - parements de galets et de briques

## L'architecture, les matériaux

### toitures et couvertures

Sauf exception, les toitures anciennes sont couvertes de tuiles canal et ce matériau constitue depuis longtemps la règle à Verdun-su-Garonne. Certaines constructions exceptionnelles peuvent être couvertes par un dôme de terre cuite (église, tourelles, puits). Exceptionnellement également, les tuiles plates à crochet ont pu être utilisées (cas des couvertures en pavillon des colombiers) ainsi que l'ardoise ou les tuiles mécaniques pour certaines constructions du 20<sup>e</sup> siècle (Hôtel de ville). Pour ces toitures, il convient de conserver les accessoires tels qu'épis de faîtage, girouettes, acrotères, lambrequins etc.



couvertures de tuiles canal



couvertures de tuiles canal



couvertures d'ardoises avec ouvrages de zinguerie - hôtel de ville



couvertures d'ardoises et lambrequin de tôle découpée



toiture en pavillon avec lanternon et épi de faîtage



La place de l'Église, fractionnée par la multiplicité des matériaux et du marquage au sol



La place de l'Éperon, traitement de sol et mobilier urbain hétérogènes



Rond point, place Sainte-Catherine



Rue Léo Lagrange, perspective sur la tour de l'Horloge



Rue de la Ville. Effet de contraste créé par le traitement de sol

## Immeubles non bâtis : espaces publics,

### rues et places

Les rues et les places publiques sont des composantes essentielles du paysage urbain. Leur qualité résulte avant tout de leur configuration topographique et de la qualité des architectures qui les bordent et qui en définissent les contours. L'espace public souffre en général de l'effet perturbant dû à la multiplication des éléments de mobilier urbain (bornes, barrières, lampadaires, jardinières...) et au fractionnement engendré par des traitements de sol disparates et contrastés (multiplications des matériaux, bordures, bandes séparatives...). À l'inverse il est souvent banalisé par le caractère routier des procédés utilisés (revêtements, ronds-points, bordures...)

#### *Préconisations :*

Le traitement des espaces publics, outre la satisfaction d'exigences fonctionnelles, doit tendre à s'effacer au bénéfice de la mise en valeur de leur cadre architectural. Une étude d'ensemble permettra d'harmoniser le traitement sur l'ensemble du bourg en unifiant les matériaux utilisés et en limitant leur nombre et en unifiant le mobilier urbain.

## Immeubles non bâtis : espaces publics,

### monuments et édifices publics

Les principaux espaces publics du bourg sont le plus souvent structurés par un monument public : monument aux morts place de l'Éperon - croix monumentale place de l'église et place de la Gravelle - puits public, place de l'Hospice...).

Ces monuments doivent être conservés et restaurés si nécessaire et doivent servir d'élément structurant pour l'aménagement et la mise en valeur des espaces publics qui les reçoivent. Certains de ces monuments sont adossés à des immeubles privés. D'autres, originellement privés, ont été «monumentalisés» consécutivement à une acquisition publique.



colombier néoclassique, rue Pasteur



fontaine publique et abreuvoir, allée des Remparts



monument aux morts - place de l'Éperon



ancienne fontaine, rue Clémence  
Isaure



croix de terre cuite, rue Jean Moulin  
Isaure



croix de mission, place de l'église



croix de mission, place de la Gravelle



puits public, place de l'Hospice



rue Clémence Isaure



parc rue D. Casanova



espace culturel : ancien parc de l'hospice



entrée du parc de la Villa-Maria et perspective sur l'allée de buis



jardin en terrasse, rue Carnot



jardin en terrasse, allée des Remparts

## Les parcs et jardins

Les parcs des demeures bourgeoises constituent un patrimoine paysager participant du paysage urbain par la qualité des murs de clôture et des perspectives offertes depuis les portails, à condition que ces derniers restent ajourés. Un certain nombre de ces parcs privés sont devenus des espaces ouverts au public, souvent au détriment de la qualité de leur paysagement.

Une mention particulière doit être faite des jardins en terrasse, aménagés notamment à la faveur des importants dénivelés tant sur la rue Émile Zola que sur l'allée des Remparts et sur la rive orientale de la Segonde.

Les jardins potagers qui sont encore nombreux aux abords immédiats de la zone urbaine dense participent également du patrimoine paysager du bourg.

Préconisations : maintien de la qualité paysagère des espaces ouverts au public - maintien de la qualité des clôtures et des portails d'entrée - maintien des jardins potagers.



jardin potager, allée des Remparts - avenue de Montauban

## Le cimetière



Le cimetière constitue par essence l'un des espaces paysagers essentiels du bourg. La qualité de cet espace réside pour une part importante dans celle du mur de clôture et de ses accès ainsi que dans la présence de monuments funéraires anciens dont certains participent du mouvement architectural néoclassique qui a imprimé sa marque dans le paysage urbain du 19<sup>e</sup> siècle.

Le soin apporté au paysagement de cet espace privilégié, est de nature à participer à la qualité générale de l'espace urbain.







portails couverts à vantaux pleins



portails entre piliers à vantaux ajourés



## Immeubles non bâtis : clôtures et portails

Portails. Les vantaux des portails sont en ferronnerie et ajourés lorsque le portail est constitué de deux piliers et est non couvert. les vantaux sont en menuiserie pleine lorsque le portail est couvert par un linteau ou un cintre. Les murs de clôture conservent en principe un caractère rustique et ne présentent qu'un nombre restreint de matériaux, le plus souvent destinés à rester apparents. les maçonneries sont constituées de briques, de galets banchés ou d'une combinaison des deux matériaux . Les maçonneries plus récentes de gravillon banchés tenues par des chaînages de briques sont également utilisées. Les chaperons sont le plus souvent constitués de bâtières de briques, couronnées ou non d'une arête de tuiles canal. Les ponts et ouvrages d'art présentent des chaperons plat constitués de brique sur chant



chaperons en bâtière



chaperon de briques sur chant (ouvrages d'art)



mur de clôture en briques pleines apparentes



mur de clôture en assises alternées de galets et de briques



mur de clôture en assises galets



mur de soutènement : briques, assises de galets et chaperon plat

## La Segonde et ses franchissements



les Facheries



place Colonel Blas



rue de l'Éperon



quartier Casanova



rue Léo Lagrange



rue de l'Éperon



les Facheries



rue Léo Lagrange



rue Léo Lagrange

La Segonde est le ruisseau qui isolait historiquement l'ancien *castrum* de Verdun sur son flanc ouest. Le cours d'eau dont le débit est affaibli est aujourd'hui relégué au rang de délaissé urbain et fortement banalisé. Les ponts qui le franchissent dont certains remontent à l'époque médiévale n'ont pas bénéficié non plus de la considération qu'ils auraient mérité. *Préconisation* : composante essentielle du paysage historique du bourg, la Segonde gagnerait à bénéficier aujourd'hui d'un traitement paysager approprié visant à mettre en valeur ses potentialités d'espace vert et de biotope.



place de la Cour



## 4 - Les espaces naturels



les promenades plantées et l'église : attelages vers 1900



l'ancienne avenue du Pont vers 1900



les promenades plantées et l'église : état actuel



le rond-point et l'avenue du nouveau pont déportée par rapport à l'ancienne allée plantée

## la site classé : les promenades, la grande allée

Les promenades de Verdun-sur-Garonne font partie des projets d'embellissement entrepris en 1815 et dont témoignent encore les allées de platanes supposées plantées à cette époque mais dont certains ont été remplacés depuis.

Ces promenades, encore partiellement en usage ont été cependant sensiblement banalisées par l'implantation du terrain de sport et les aménagements routiers de l'entrée de ville. Se pose donc, en conséquence, la question du renouvellement de ces plantations anciennes et de leur mise en valeur et, éventuellement de leur extension.



Site classé des platanes de Verdun-sur-Garonne



la Garonne et sa ripisylve



sentier de promenade le long de la Garonne et plantations de peupliers



terrain de sport et tribune au contact du bourg



plantations denses de peupliers



champs cultivés aux abords immédiats du bourg.

## la plaine agricole de la Garonne

L'essentiel de la plaine agricole qui s'étend entre le bourg et la Garonne correspond à une zone inondable. Cette plaine agricole est occupée aujourd'hui par quelques champs cultivés, des jardins maraîchers et, pour la plus grande part, par des plantations denses de peupliers qui présentent l'inconvénient de s'interposer dans les vues offertes sur le front médiéval du bourg. Une part importante de la zone naturelle est affectée également à des activités de loisir ou sportives.

Quelques constructions pavillonnaires se sont insérées dans cette zone dont la vocation reste celle d'un espace naturel.

Préconisations: maintien du caractère naturel ou agricole des lieux. Statu quo pour les pavillons déjà implantés. Limiter l'impact des écrans visuels constitués par les plantations d'alignement, les haies et les installations sportives.



témoignages de l'inondabilité de la zone



les toits de l'usine depuis EBI le pont sur la Garonne



entrée de l'usine sur l'allée des Remparts



vue générale sur l'usine parmi les peupleraies (doc. google)

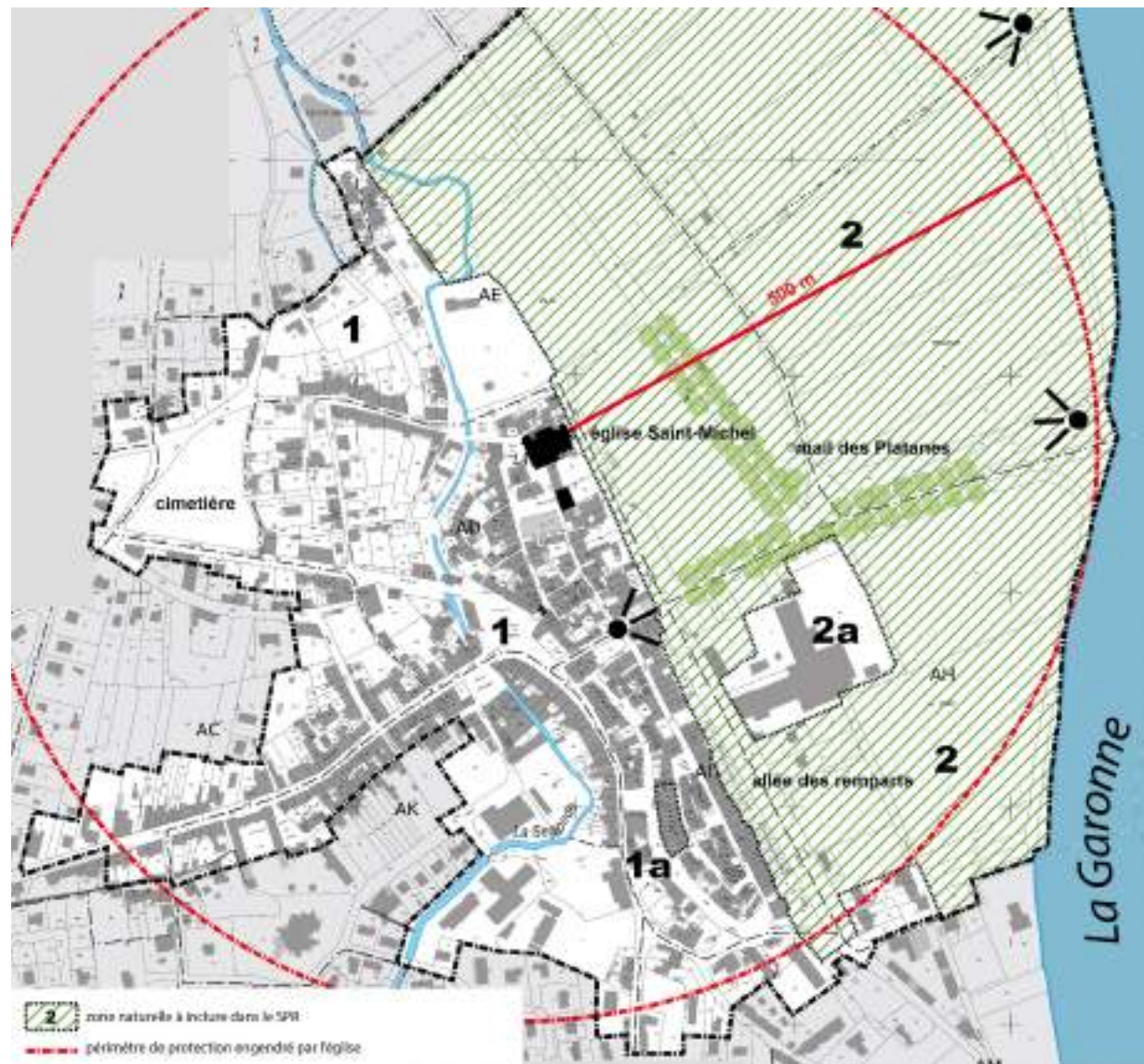


entrée de l'usine sur l'allée des Remparts

## la zone artisanale

L'usine d'emballages en bois EBI occupe un groupe de quelques parcelles dans la zone naturelle de la plaine du Port et au contact de l'allée des Remparts. L'impact visuel des constructions liées à cet établissement dans la perception du front médiéval du bourg est donc important. Compte tenu des spécificités et des contraintes techniques propres à l'architecture artisanale, les règles applicables à l'architecture domestique courante n'étant pas pertinentes, la modification des structures existantes et les ouvrages nouveaux devront néanmoins satisfaire aux exigences d'insertion paysagère induites par le caractère naturel de la plaine agricole et les enjeux de mise en valeur du front médiéval du bourg. Une attention particulière sera apportée au traitement des clôtures, à l'accompagnement végétal, ainsi qu'à la pente et aux matériaux de toiture qui devront tendre à atténuer au maximum l'impact des nouvelles constructions et des zones de stationnement des véhicules.

## La zone naturelle : secteurs 2 et 2a



Délimitation proposée pour les zones 2 (naturelle) et 2a (artisanale)

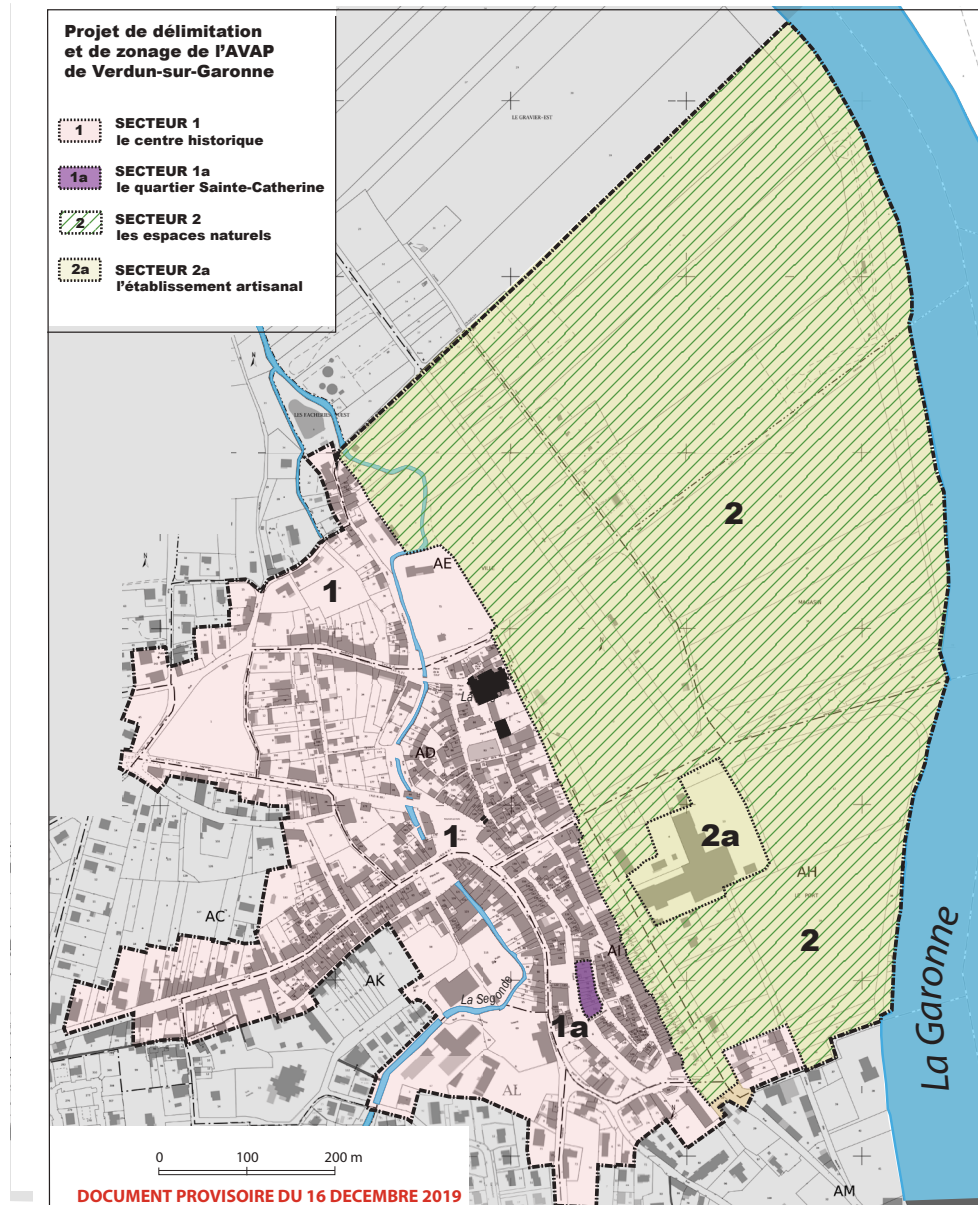
La zone 2 du site patrimonial remarquable comprend l'ensemble de la plaine agricole inondable de la Garonne compris dans les limites du périmètre de protection pré-existant de 500 m de rayon. Ce périmètre correspond aux principales vues offertes sur l'église Saint-Michel et sur le front médiéval du bourg. Il englobe également le site classé constitué par les alignements de platanes de la Grande Allée et l'essentiel du site inscrit de La Roche et de l'allée des Remparts.

La zone 2a du site patrimonial remarquable correspond à l'emprise de l'usine et de ses extensions prévisibles

### Objectifs et enjeux :

- entretenir et renouveler les plantations d'alignement de la Grande Allée, faisant l'objet du site classé de 1943
- maintenir le caractère d'espace naturel de la plaine inondable de la Garonne
- maintenir la qualité de la ripisylve des rives de la Garonne
- mettre en valeur le front fortifié du bourg en améliorant et en assurant la cohérence du traitement de l'espace public de la Roche, constitué par la Promenade des Sports et l'allée des Remparts.
- limiter l'impact des installations sportives et de loisir sur le caractère naturel des lieux et dans les vues offertes sur le front bâti.
- limiter l'impact des constructions existantes par un traitement paysager approprié.

# AVAP DE VERDUN-SUR-GARONNE RAPPORT DE PRÉSENTATION



## 5 - Le projet de délimitation de l'AVAP